

*Ont voté non:*

Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 11.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 21.*

**Election**

*(Résultat du scrutin organisé en cours de séance)*

**Un membre de la Commission des grâces du Grand Conseil**

Bulletins distribués: 90; bulletins rentrés: 81; bulletin blanc: 1; bulletin nul: 0; bulletins valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. François Roubaty*, à Matran, avec 79 voix.

**Projet de loi N° 57****modifiant la loi scolaire (école infantine)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Charles de Reyff** (PDC/CVP, VF).

Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

**Deuxième lecture**

ART. 1

ART. 4 AL. 2

**Le Rapporteur.** Je confirme la position de la commission qui s'est exprimée pour une scolarité obligatoire de dix ans comprenant la seconde année d'école infantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation, en rappelant, comme je l'ai fait hier, que la décision sur cet article est donc celle qui posera la qualité d'obligatoire et du non obligatoire pour ce qui est de la fréquentation de la première année d'école infantine; les articles suivants découlent de la décision qui sera prise sur cet article.

Donc maintenant de la position de la commission pour dix ans de scolarité obligatoire.

**La Commissaire.** Je confirme les résultats de la première lecture et remercie le Grand Conseil d'appuyer le Conseil d'Etat.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). On dit que la nuit porte conseil. Je me suis réveillée ce matin avec toujours la même conviction que l'on ne doit pas rendre obligatoire la première année d'école infantine.

Juste quelques mots pour préciser ce que j'ai dit hier. Je ne suis nullement opposée à la première année en elle-même, ni dit qu'elle tuera l'enfance, comme ça a été repris, mais je pense qu'on doit laisser la liberté aux parents, aux familles d'y inscrire leurs enfants ou non.

C'est pourquoi je vous invite, une nouvelle fois, à suivre la proposition de la commission.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse** (ACG/MLB, SE). Tous les arguments ont été vraiment bien discutés hier. J'aimerais relever et rappeler que les méthodes d'enseignement seront adaptées au jeune âge et aux besoins de ces enfants. En plus, le modèle d'enseignement du degré école infantine fixe des objectifs à atteindre à la fin de la deuxième année. Il est évident que les enfants qui n'auront fréquenté qu'une seule année d'école infantine auront beaucoup plus de peine à atteindre ces objectifs, sans compter les importants efforts supplémentaires qu'ils devront fournir pour se mettre à niveau des élèves de la deuxième année.

Rend-on vraiment service aux enfants de ne pas rendre obligatoires les deux années? Je me pose vraiment la question.

**Schuwey Roger** (UDC/SVP, GR). La deuxième année d'école infantine me fait du souci. A peine l'enfant a-t-il vu la lumière du monde qu'on veut déjà s'en débarrasser, l'envoyer à l'école... Moi, j'ai élevé sept enfants. A chaque fois qu'on a envoyé un nouveau bambin à l'école, cela me faisait mal au cœur! Ce n'est pas à l'Etat d'élever nos enfants, c'est à nous. Alors gardons-les le plus longtemps possible à la maison! A mon avis, c'est du viol des parents. Moi, je suis contre cette loi.

**de Roche Daniel** (ACG/MLB, LA). Ich muss Ihnen gestehen, dass ich gestern unentschieden gekommen bin. Ich war nicht sicher, ob ich dem zweiten obligatorischen Kindergartenjahr zustimmen soll und kann. Und ich habe zugehört, und ich möchte Ihnen sagen, schlussendlich habe ich für das Obligatorium gestimmt und werde es wieder tun und ich ergreife jetzt das Wort, weil das Resultat knapp war. Ich denke, grundsätzlich sind wir uns alle einig: Die Freiwilligkeit und die Verantwortlichkeit der Eltern, die damit verbunden ist, wäre schöner, besser und sympathischer. Aber ich denke auch, und das ist das was ich dagegen in die Waagschale werfe und werfen würde, das Obligatorium bringt eine bessere Integration derer, die das zweite Kindergartenjahr nötig haben, wirklich nötig haben, das heisst, die, die am Rande der Gesellschaft stehen. Ich denke zweitens auch, dass die Planung für die Gemeinden einfacher ist, das wurde auch gesagt und dann ist die ganze Frage von «HarmoS» auch aufgeworfen worden. Aus diesen Gründen werde ich wieder für das Obligatorium stimmen, und ich bitte Sie, dasselbe zu tun.

<sup>1</sup> Entrée en matière et première lecture le 4 septembre 2008, BGC p. 1222.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais je tiens quand même à préciser que le groupe libéral-radical est pour l'introduction de cette seconde année. Ce que nous demandons, c'est simplement de permettre aux familles d'avoir le temps de s'adapter. Vous l'avez dit, Mme la Commissaire, nous savons qu'il y aura 90% des enfants qui iront. Pourquoi obliger le 10% qui a besoin de ce temps d'adaptation, le forcer à aller à reculons alors que déjà, je suis sûre, après un ou deux ans, on atteindra ces 90%?

Ne soyons pas plus royaliste que le roi. Nous ne faisons, avec ce délai, que mettre un peu d'huile dans les rouages! Alors pourquoi ne pas entendre cette minorité, d'autant que les plus grandes communes auront bien besoin de ce délai pour mettre en place les structures de cette seconde année?

**Schuwey Jean-Claude** (*PDC/CVP, GR*). Je maintiens ma position en ce qui concerne la deuxième année d'école enfantine obligatoire. Même après une bonne nuit et un bon sommeil, je ne suis pas prêt à changer d'avis et je continue à penser que l'école obligatoire à quatre ans, voire à quatre ans et un mois, ne peut pas être acceptée. Compte tenu du résultat d'hier, je constate que quelques personnes, absentes hier et présentes aujourd'hui, peuvent encore modifier les résultats.

Et c'est encore une fois pour défendre l'enfant et l'enfance que je vous prie de refuser l'obligation de la deuxième année d'école enfantine et de soutenir la décision de la commission.

In den Freiburger Nachrichten steht heute geschrieben, dass die deutschsprachigen Grossräte den obligatorischen Besuch unterstützen. Soviel ich weiss, ist auch weiterhin die Sprachgrenze nicht auf dem Euschelpass.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Personne ne conteste ici le fait qu'il faille introduire une deuxième année d'école enfantine. Personne non plus ne conteste ici que les communes ont l'obligation de l'introduire. La seule chose qu'on nous dit, c'est qu'il faut laisser aux parents le temps de s'adapter. Mais je me permets de vous dire que d'ici qu'elle soit effectivement introduite les parents auront eu non seulement tout le temps de s'adapter, mais aussi tout le temps d'aller voir ailleurs comment cela se passe. Je ne comprends pas pourquoi ça pose de tels problèmes alors que l'on sait, d'abord comme on nous l'a dit, qu'il y a 90%, même plus, de parents qui mettront leur enfant à l'école. Et on sait aussi que, vu le nombre de personnes qui travaillent, les enfants qui ne vont pas à l'école enfantine doivent trouver d'autres solutions qui sont l'école maternelle, qui sont la crèche, etc. Ils sont de toute façon soit levés à des heures indues, soit arrachés à la jupe de leurs parents.

Alors, s'il vous plaît, soyons réalistes, introduisons à titre obligatoire, pour les parents et pour les communes, cette deuxième année.

**Clément Pierre-Alain** (*PS/SP, FV*). Tout à l'heure, vous avez fait montre d'une sévérité importante pour imposer une égalité de traitement à toutes les commu-

nes de ce canton. Il me semblerait illogique que, par la voie de l'introduction d'un côté facultatif, on réintroduise par la fenêtre ce qu'on a voulu enlever par la porte! Dans ce sens-là, un des premiers arguments qui consiste à confirmer le côté obligatoire m'apparaît évident. La deuxième des choses, c'est que des délais ont été évoqués. Des délais sont prévus dans le cadre de la loi. Des délais sont également prévus pour certaines communes qui auront besoin de procéder à des investissements importants. Des délais sont également nécessaires au sein de la Direction pour que l'ensemble des enseignants nécessaires soit à disposition.

Plusieurs d'entre nous se sont prononcés en tant que père ou grand-père. C'est aussi mon cas et j'ai aussi été sensibilisé au fait que, en tant que pères, voire maintenant grands-pères, nous sommes responsables de l'éducation de nos enfants et de nos petits-enfants. Or, j'ose rappeler à mes confrères qui sont dans la même situation que «éduquer» signifie étymologiquement *ex ducere*, c'est-à-dire aussi apprendre à nos enfants, à nos petits-enfants à se socialiser et à entrer dans le monde le plus rapidement possible.

C'est dans ce sens-là que je vous demande de soutenir la version de la première lecture.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Pour faciliter la tâche des communes, je pense qu'il est très important de rendre cette deuxième année d'école enfantine obligatoire. Les communes ne pourront pas vivre sous deux régimes, c'est-à-dire une deuxième année d'école maternelle et deux ans d'école enfantine, parce qu'il faudra des salles à disposition. Au sein de la population d'une commune, certains parents voudront maintenir deux années d'école maternelle, alors que d'autres voudront deux années d'école enfantine. Je pense que là les conseils communaux vont être confrontés à la population qui va refuser de fermer certaines salles d'école maternelle et ainsi les salles ne seront pas mises à disposition pour la première année d'école enfantine.

Les communes, qui devront aussi investir dans ces classes doivent aussi savoir combien d'élèves participeront à cette première année d'école enfantine. Les choses seraient bien simplifiées si cette première année était obligatoire.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Wir sind eines der letzten Länder, die ihren Kindern nicht schon mit vier Jahren die Möglichkeit geben, in die Schule zu gehen. Obligatorium oder nicht Obligatorium, das ist eigentlich keine Frage – Schule ist im Normalfall obligatorisch. Der Kanton Freiburg ist einer der letzten Kantone, die nicht zwei Kindergartenjahre eingeführt haben. Wir leben heute nicht mehr in der ländlichen Umgebung mit Grossfamilien nach dem Bilde von Jeremias Gotthelf. Unsere Familien haben ein Kind, zwei Kinder, die Mutter und der Vater sind sehr oft beruflich tätig, die Kinder haben nicht mehr die Chance, sich innerhalb ihrer Grossfamilie zu sozialisieren. Stelle ich mir dann noch die Frage «Adoption des parents – qu'ils doivent avoir le temps de s'adopter» – ich weiss gar nicht, was das bedeutet. Wenn ich weiss, dass meine Kinder zur Schule gehen können, zur Schule gehen,

dann geht man zur Schule. Ich verstehe nicht, wie man sich da noch darauf einstellen soll. Ich denke wirklich, dass es keinen Grund gibt, dieses zweite Kindergartenjahr, das nicht bestritten wird, nicht obligatorisch zu erklären, wenn man ja gehört hat, dass 99% oder bis 99%, sage ich, dieses Kindergartenjahr besuchen. Ich kenne Kinder, und nur Kinder, die sehr gerne in dieses Kindergartenjahr schon mit vier, fünf Jahren gegangen sind. Es gibt Ausnahmen, wir haben es gestern gehört, und wir können uns die Frage stellen, welche Kinder das sind, diese 1, 2, 3%, die eben nicht gehen. Vielleicht sind es gerade die Kinder, die es am Nötigsten haben, sich frühzeitig zu sozialisieren, zu integrieren usw. Ich denke, Obligatorium oder nicht, es lohnt sich hier, eine klare Stellung für das Obligatorium zu beziehen.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). J'espère que la nuit aura porté conseil et que la sagesse revient au sein de notre plénum. La deuxième année d'école enfantine doit être facultative. Les parents demandent la possibilité d'avoir le choix et non l'obligation. Je suis surpris que certains députés n'en tiennent pas compte et qu'ils veuillent imposer aux enfants cette obligation. Je vous demande de suivre et de faire confiance à la commission et de rendre cette deuxième année d'école enfantine facultative.

**Morel Françoise** (PS/SP, GL). Je vais commencer par un petit exemple personnel du moment que pas mal de personnes en ont usé. Je n'aime pas le faire, mais voilà! Je suis grand-maman de quatre petits-enfants. Les deux aînées ont bénéficié du système genevois, cela veut dire qu'elles ont eu droit à deux années d'école enfantine. L'adaptation s'est très bien passée, soit du côté des enfants, soit du côté des parents. Pour la deuxième, cela a été un peu plus pénible parce que, quand elle est venue dans le canton de Fribourg, elle a dû retourner à l'école maternelle. Et là, ce n'était pas vraiment facile.

Alors je ne vais pas redire tout ce qui a été dit hier, mais j'ai pourtant à cœur d'insister sur l'importance de l'égalité de traitement, du dépistage précoce non seulement des troubles du langage, du comportement, d'ordre psychologique, mais du dépistage aussi des problèmes familiaux, dépistages qui, s'ils ont été faits, pourront éviter des dégâts. Je vous cite un passage d'une étude de l'UNESCO: «Il a été démontré que les premières années de vie sont critiques dans le développement intellectuel, cognitif et socio-affectif de l'enfant. A quatre ans, les différences entre les enfants stimulés ou non sont déjà si profondes qu'elles deviennent pratiquement infranchissables par la suite».

Hier, il a été dit: «Pourquoi rendre obligatoire cette première année d'école enfantine alors qu'elle est fréquentée à 90% sans être obligatoire?» Je prends le problème par l'autre bout et inverse la question: «Pourquoi ne pas la rendre obligatoire avec tous les avantages qu'en retirent les enfants et éviter que ceux-là mêmes qui en ont le plus besoin en soient privés?»

Pour notre canton, à défaut d'avoir été dans les premiers à développer l'offre de deux ans d'école enfantine, c'est l'opportunité d'être de ceux qui rendent obli-

gatoire la scolarité enfantine sur deux ans et d'être dès à présent en conformité avec HarmoS! Ne restons pas à la traîne et, plutôt que d'être contraints pour l'échéance HarmoS en 2013, passons librement à l'obligation qui en découle! Le Grand Conseil se doit de transmettre aux communes, aux parents, un message clair qui n'est pas une demi-mesure.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à soutenir l'article 4 al. 2 selon la version acceptée hier par notre Grand Conseil, version initiale du Conseil d'Etat.

**Bachmann Albert** (PLR/FDP, BR). Je m'étais promis de ne pas intervenir dans ce débat puisque j'avais annoncé que l'Association des communes pouvait vivre avec les deux solutions et, personnellement, je peux aussi vivre avec les deux solutions, ce qui n'empêche pas que ma position soit faite et je ne changerai pas mon vote.

Par contre, j'ai quelque problème avec mon collègue, député et syndic de Jaun.

Man kann nicht sagen, sehr verehrter Kollege, man sei für das Nicht-Obligatorium. Gestern hast du gesagt, die Lehrerin und die Lehrer, die eine Klasse offen haben, gehen von Haus zu Haus, um zu bitten, dass die Kinder in die Schule geschickt werden.

Donc aller faire du porte à porte d'un côté pour garder une classe ouverte à Jaun, qui a la deuxième année d'école enfantine et, en même temps, dire qu'on n'est pas pour l'obligation n'est, pour moi, pas cohérent et c'est une raison de plus pour laquelle je voterai pour l'obligation.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Ich wollte mich eigentlich heute auch nicht mehr äussern, aber ich habe doch einige Probleme mit den Aussagen. Meine Damen und Herren, heute sind hier viele im Saale daran, das Wörterbuch neu zu schreiben, indem sie obligatorisch mit freiwillig übersetzen. Das ist ungefähr das Gleiche, wie wenn wir in Zukunft freisinnig mit links übersetzen würden. Also: Obligatorisch ist obligatorisch und da können wir nichts ändern.

Und wenn ich dann noch hier höre, dass einige Eltern und Grosseltern Angst um ihr Kind haben, weil sie schon nach der Geburt plötzlich zur Schule gehen sollten, dann muss ich diesen Eltern sagen, dass, wenn Sie das Kind erst entdecken, wenn es in die Schule muss, dann kann kein Gesetz etwas daran ändern. Darum bitte ich Sie, dem Staatsrat, der weitsichtig ist, und heute zum Wohl des Kindes entscheiden will, zuzustimmen und die Version des Staatsrates anzunehmen.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Je suis parent moi aussi, j'ai trois enfants. Contrairement à ce qui a été dit par certaines personnes ce matin, il y a encore des environnements ruraux dans notre canton de Fribourg. C'est clair, à la ferme, j'ai la chance d'avoir encore mes parents. Mon épouse travaille aussi, mes sœurs ont bâti pas loin de chez moi; elles travaillent aussi. Les enfants viennent à la ferme avec les grands-parents quand les mamans travaillent. C'est aussi une réalité de notre canton.

Je ne conteste pas qu'il y a des gens qui ont besoin de mettre les enfants en première année d'école enfantine

pour les sociabiliser, comme vous le dites, mais il y a dans notre canton des structures, des grands-parents qui peuvent encore s'occuper des petits-enfants. Comment obliger ces structures-là? Ce sont aussi des laboratoires intergénérationnels, ce sont aussi les grands-parents qui apprennent à attacher les lacets – j'ai entendu hier M<sup>me</sup> Mutter, absente aujourd'hui (je ne sais pas si elle garde ses enfants!) dire qu'on apprenait à l'école infantine à attacher les souliers. Je crois que là c'est aussi le devoir des parents. Je ne vois pas comment on pourrait obliger, là où ces structures existent, à mettre des enfants en première année d'école infantine.

En tout cas, je voterai pour que ce soit la liberté, que ce soit facultatif.

**Piller Alfons (UDC/SVP, SE).** Ich bin schon erstaunt, dass es laut der riesigen Debatte angeblich nicht mehr möglich ist, ein Kind grosszuziehen und zu einer geschickten Frau oder einem geschickten Mann zu erziehen. Angeblich ist es ja nicht mehr möglich, aber ich frage mich: Hier im Saal, wie viele Männer und Frauen waren zwei Jahre im Kindergarten? Keine. Aber ich möchte Sie doch noch fragen, wie viele Männer und Frauen überhaupt ein Jahr im Kindergarten waren? Und ich sehe hier drin viele, sehr prominente Geschäftsherren und Wirtschaftsherren und das war auch möglich, auch wenn sie keinen Kindergarten hatten und er nicht einmal obligatorisch war. Bitte: Wann lassen Sie ein bisschen Vernunft walten? Die Zeit wird arbeiten. Stimmen Sie bitte dem fakultativen zu.

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** Je suis un peu amusé aujourd'hui, et hier aussi dans le débat, d'entendre qu'on oppose systématiquement l'éducation à la maison et l'éducation à l'école. C'est comme si on arrachait complètement les enfants à leur famille en les obligeant à suivre la première année infantine.

Il faut se rendre compte qu'en fait cette première année d'école infantine, comme la deuxième d'ailleurs, c'est 4 à 5 demi-jours par semaine. Donc si on le regarde en temps réel, à raison de 2 à 3 heures par jour X 4 ou 5, cela nous fait 15 heures par semaine. Cela ne fait même pas un jour complet! Ça ne fait même pas un 10% du temps où ces enfants seraient simplement à l'école. Il reste donc largement le temps à leur famille de leur transmettre les valeurs intergénérationnelles ou non qui sont celles de la famille.

**Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA).** Je ne pensais pas intervenir non plus, mais il y a un point qui n'a pas été relevé et qui me préoccupe depuis le début. Bien que convaincue du bien-fondé de l'obligation de la deuxième année, je soutiendrai l'option facultative pour une période de transition pour la raison suivante. Dans les communes qui ont déjà la deuxième année facultative, comme souvent dans les grands centres, les infrastructures d'accueil extrascolaire sont bien en place, en particulier les crèches. Il en va autrement pour les citoyens habitant des communes extérieures. Si je prends l'exemple de ma commune qui, enfin cet automne, aura un accueil extrascolaire, il arrive souvent que les mamans se déplacent jusqu'à Corminboeuf ou jusqu'à Avry pour amener les plus petits alors que les

enfants en âge de scolarité obligatoire ou en première infantine restaient seuls à la maison. Cette situation n'est malheureusement pour le moment pas contrôlable. Par analogie, on peut s'imaginer que ces mères-là auront le même problème. Si elles partent à 6 ou 7h du matin pour aller amener leur enfant dans une crèche qui n'est pas à proximité, il faudra, soit qu'elles reviennent à la maison, soit qu'elles trouvent quelqu'un, une voisine, pour «caser» les enfants qui attendent l'heure d'aller à l'école.

C'est ce problème-là que j'aimerais soulever. Mettons le même acharnement à créer et à obliger les communes à s'inquiéter véritablement des infrastructures extrascolaires que l'on met aujourd'hui pour rendre obligatoire pendant cinq ans la première année infantine. Je pense que cette période de transition devrait justement permettre de s'assurer que tout fonctionne et que tout joue dans cette nouvelle vision de notre société et surtout de la scolarisation de nos enfants.

**Le Rapporteur.** Ma seule et unique année d'école infantine m'a permis d'apprendre à compter jusqu'à dix-huit, nombre d'interventions que nous avons entendues ce matin!

Je constate que les positions n'ont pas beaucoup changé. Celle de la commission est toujours la même, serrée – je vous l'ai dit – puisque le vote était de 6 contre 5.

Je maintiendrai donc la proposition de la commission pour une scolarité obligatoire d'une durée de dix ans. Un petit commentaire personnel qui me fait constater, je l'avais déjà dit hier, que le rythme d'introduction de la deuxième année d'école infantine – je crois que cela été dit par M<sup>me</sup> la Députée Schnyder – fait qu'un certain nombre de communes vont «être rattrapées» par HarmoS et qu'en fait l'obligation sera immédiate au moment de l'ouverture de ces classes d'école infantine.

Le débat était très partagé à la commission, très partagé en première lecture, également en deuxième lecture. Sans être devin, je pense que le vote sera serré.

**La Commissaire.** Si la nuit semble avoir porté conseil à nombre d'entre vous et ils ont indiqué qu'ils avaient bien dormi à cette occasion, ça n'est pas tout à fait mon cas et je souhaite l'indiquer. J'ai essayé en reprenant les débats que nous avons eus hier de choisir quelques points à mettre en évidence.

Il paraît d'abord important de relever, c'est l'élément qui doit ressortir, que j'ai entendu d'abord une acceptation générale de la deuxième année d'école infantine et de son installation dans le canton. C'est un point en soi essentiel.

Dans les points que je souhaite mettre en évidence, il y a tout d'abord le rappel de ce qu'est l'école et l'école fribourgeoise, qui a l'ambition de porter les jeunes qui lui sont confiés au meilleur de leurs possibilités. Notre système cantonal est riche mais il lui manque une base solide; il lui manque un fondement.

Cela m'a fait un peu de peine lorsque j'ai entendu qu'on se «débarrassait» des enfants en les mettant à l'école. Je vous demande de ne pas opposer l'école et les parents. C'est dans un partenariat que nous devons

installer les premières années de ces enfants, notamment au niveau de leur scolarisation. J'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, l'école a pour mission la transmission des savoirs, les parents, les aspects éducatifs. Mais l'école – la loi scolaire le dit depuis vingt-cinq ans déjà – seconde les parents dans cette tâche éducative. J'aimerais dès lors ne pas devoir entendre que, dans le fond, c'est une sorte de garderie supplémentaire et qu'on se «débarrasse» des enfants en les mettant à l'école. On les met à l'école parce qu'on est persuadé que ce qu'ils y apprennent est important pour leur vie. Et ces premières années d'apprentissage sont déterminantes pour la suite. Les pédagogues et les praticiens de l'école l'ont démontré. Les enquêtes PISA, je souhaite le rappeler, ont éclairé de manière évidente que les résultats scolaires dépendent aussi de la fréquentation et de la scolarisation plus précoce des enfants.

Je suis sensible, Mesdames et Messieurs, aux critiques que vous avez formulées au sujet de l'entrée à l'école des petits dans leur cinquième année. Je souhaite vous démontrer les exemples qu'ont vécus d'autres cantons et la chance que cela a pu représenter pour eux. Je souhaite aussi vous rappeler qu'environ plus de 70% des enfants, déjà aujourd'hui, fréquentent une école maternelle dans notre canton, là où il y en a une. Il y en a dans beaucoup d'endroits. Il n'y en a pas encore malheureusement partout! Et le seuil entre l'école maternelle et la première année d'école enfantine telle que nous la proposons est petit. La différence est petite, elle est même minime, c'est une demi-journée supplémentaire que nous demandons. Les méthodes pédagogiques différenciées qui seront appliquées offriront à chaque enfant une entrée en douceur dans le monde scolaire.

Je vous demande maintenant, également dans le fond, de voir la réalité en face. La société actuelle n'est plus celle des années 1980. Les structures familiales ont considérablement changé: monoparentalité, nombre d'enfants, espacement de la durée entre ces enfants. Le travail des femmes a aussi modifié le cadre dans lequel se déroulait le processus d'apprentissage où les parents tenaient un rôle essentiel. J'insiste – cela a aussi été fait mais je m'en voudrais de ne pas l'avoir rappelé une fois encore – sur les possibilités de détection que nous offre une scolarisation plus précoce des enfants. L'usage des services auxiliaires a connu une constante augmentation ces dernières années. C'est aussi parce que les problèmes de langage, les troubles de comportement ou les problèmes d'ouïe ou de vue n'ont pas été détectés suffisamment tôt. Un dépistage plus précoce permet de résoudre certains problèmes plus rapidement et c'est un gain pour les enfants comme pour leurs parents.

Obligatoire ou facultative, telle semble être la question aujourd'hui! Je rappelle que le caractère facultatif ne s'applique qu'aux parents, qui auront le choix d'envoyer leur enfant à l'école enfantine, la deuxième devenant obligatoire. Sans vouloir revenir sur les difficultés d'une mise en place d'une année facultative et d'une année obligatoire, notamment par les communes – cela a aussi été dit – je souhaite surtout souligner l'écart qui pourrait s'installer entre les enfants qui ont eu ou ceux qui n'ont pas suivi cette première année. Dans le cadre

du plan d'études, les deux années d'école enfantine sont l'objet d'un programme détaillé avec des objectifs à atteindre, notamment celui de progresser sur la voie de la socialisation et de se familiariser avec le travail scolaire en consolidant en particulier les apprentissages langagiers fondamentaux. Offrir le choix du caractère facultatif risque de placer les enfants sur des niveaux de départ différents. Au cœur de l'introduction de cette année d'école enfantine supplémentaire se trouve un élément important, souligné dans les débats de hier, la maturité de l'enfant. Je souhaite réaffirmer qu'actuellement, si cette maturité scolaire n'est pas jugée suffisante ou s'il existe un problème de développement, les parents peuvent demander le renvoi d'une année de l'entrée de leur enfant à l'école. Cette règle figure dans la loi scolaire actuelle. Nous n'avons pas l'intention de modifier le régime des exceptions dans la nouvelle loi scolaire et elle existera en particulier déjà pour cette modification que vous votez aujourd'hui. Les parents seront donc à même de demander, le cas échéant, de retarder l'entrée de leur enfant à l'école enfantine.

Je vous demande dès lors de soutenir la version du Conseil d'Etat.

– Au vote, l'art. 4 al. 2 est adopté selon la version du Conseil d'Etat par 51 voix contre 44; il y a 1 abstention.

– Confirmation de la première lecture.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 44.

*Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), FÜRST (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP),

Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 51.*

*S'est abstenu:*

Rapporteur (, ). *Total: 1.*

**Le Président.** Vu le résultat, je pense que nous pouvons prendre en deuxième lecture les articles dans leur ensemble.

ART.5 AL. 1

**Le Rapporteur.** En effet, la modification des articles suivants selon le projet quater de la commission était la conséquence de l'éventuelle modification de l'article 4 al. 2. Je suis donc tout à fait d'accord sur le fait que nous prenions ces articles en bloc, y compris les titres et considérants.

La commission se rallie donc au projet initial du Conseil d'Etat.

**La Commissaire.** Confirmation des premiers débats.

– Confirmation de la première lecture.

#### **Vote final**

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, selon la version du Conseil d'Etat, par 85 voix contre 8. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 85.*

*Ont voté non:*

Bourguet (VE, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE,

PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 8.*

*S'est abstenu:*

Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 1.*

## **Projet de décret N° 57 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes (introduction de la 2<sup>e</sup> année enfantine)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Charles de Reyff** (PDC/CVP, VF).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'ins-  
truction publique, de la culture et du sport.**

*Première lecture*

ART. 1

**Le Rapporteur.** Comme il a déjà été dit en entrée en matière, la commission, dans un premier temps, avait gardé la solution de la modification du montant du décret comme décision complémentaire au cas où le Grand Conseil ne la suivrait pas sur la question de l'article 100. Lors d'une deuxième discussion, à la suite du renoncement de la modification de cet article 100, la commission s'est exprimée à l'unanimité pour la modification de l'article 2 en passant donc de 30 à 60 millions. Pour ce qui est de la contribution financière de l'Etat, il était jugé que ce montant était beaucoup plus raisonnable en fonction des frais engagés par les communes tant pour les infrastructures que pour le fonctionnement. De nombreux arguments ont également été exprimés lors de l'entrée en matière, soit par les représentants des groupes politiques, soit à travers les interventions individuelles et le porte-parole de la commission que je suis l'avait également fait. Je ne prolongerai donc pas en vous confirmant la version corrigée du décret proposée par la commission, soit à l'article 2: «La contribution financière de l'Etat s'élève à 60 millions de francs.»

**La Commissaire.** Je pars de l'idée que nous sommes à l'article 1 puisque le débat d'entrée en matière a déjà eu lieu.

**Le Président.** Puisque le débat d'entrée en matière a déjà eu lieu, comme je l'ai dit, nous abordons l'article 1 uniquement; le rapporteur a déjà commenté l'art. 2 mais nous sommes bien d'accord, nous discutons pour l'instant de l'article 1 uniquement.

**La Commissaire.** Alors je n'ai rien à ajouter à l'article 1.

**Le Rapporteur.** Je vous prie tout d'abord de m'excuser. Effectivement, je pensais aller plus vite et j'étais déjà à l'article 2. Pour la bonne forme, je précise donc que pour l'article 1, la commission n'a pas de remar-

<sup>1</sup> Entrée en matière le 4 septembre 2008, BGC p. 1222.